

CHARTE LOCALE A L'INSTALLATION NORD AVEYRON

I. PRESENTATION DE L'ACTION

1. Contexte

Au cours de l'année 2008, l'équipe Jeunes Agriculteurs du canton Nord Aveyron, a décidé de mettre en place un projet en faveur du renouvellement des générations en agriculture sur son territoire. Cette initiative est née du constat que d'ici 5 à 10 ans, 50% des agriculteurs de la zone seront en âge de prendre leur retraite, soit près de 810 exploitants.

2. Objectif poursuivi

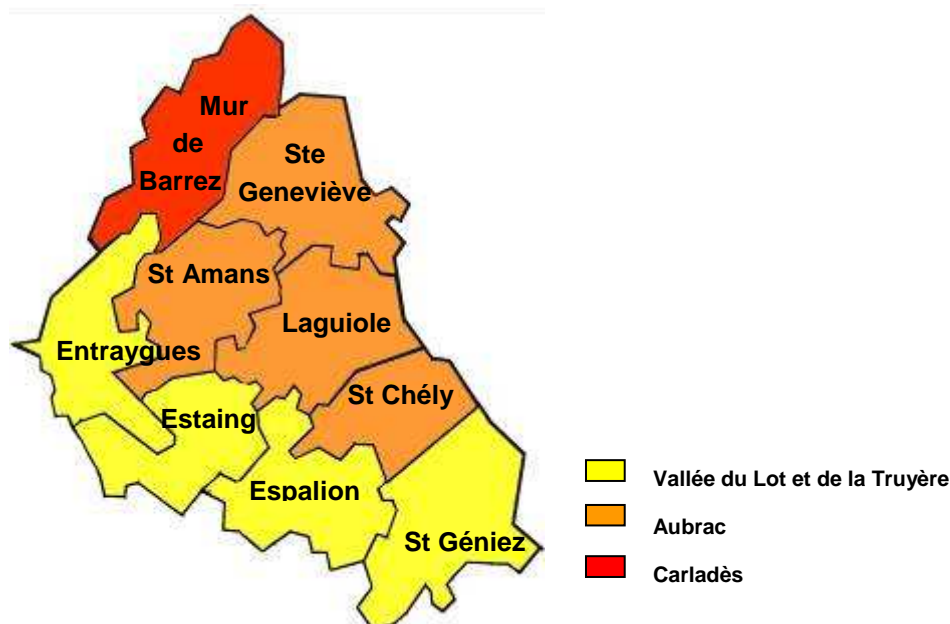
La Charte Locale à l'Installation du Nord Aveyron a pour objectif de mobiliser les acteurs locaux du territoire, afin de mener une véritable politique en faveur de la transmission et de l'installation. L'objectif final étant le renouvellement des générations en agricultures et le maintien d'un territoire vivant.

3. Le territoire

La zone d'action comprend 9 cantons : Entraygues, Espalion, Estaing, Laguiole, Mur de Barrez, St Amans des Cots, St Chély d'Aubrac, St Géniez d'Olt, Ste Geneviève / Argence.

Trois zones naturelles différentes coexistent : la Vallée du Lot et de la Truyère, l'Aubrac et le Carladès.

Le territoire compte au total près de 1400 exploitations, soit 15% des exploitations du département de l'Aveyron. Les productions de la zone sont variées (bovin viande, bovin lait, ovin lait, viticulture, ...), mais la production de brouillard est prédominante.



4. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé :

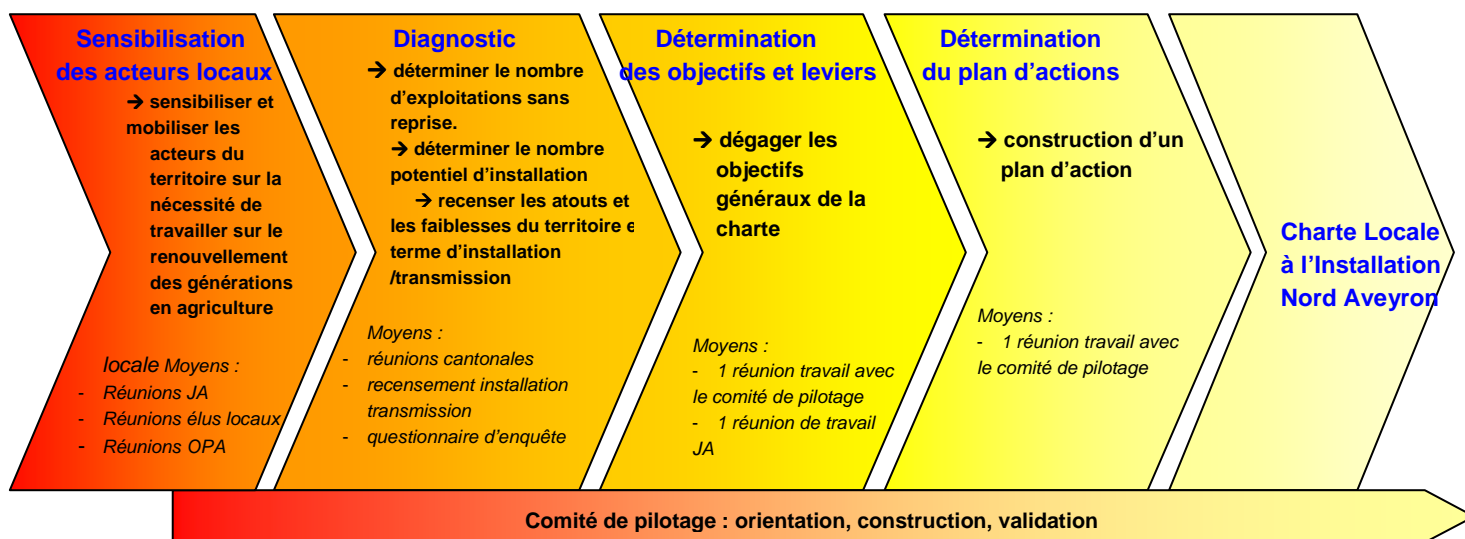
- des adhérents du syndicat cantonal de Jeunes Agriculteurs Nord Aveyron
- des responsables cantonaux et régionaux de la FDSEA
- des élus locaux de la zone:
 - o 1 représentant des maires par canton
 - o le conseiller général de chaque canton
- des représentants des OPA locales : CDANA, CER, Crédit Agricole, FDCuma, Groupama, MSA, SAFALT, APATAR
- des représentants des filières économiques locales : Jeune Montagne, CEMAC, Bovi PC ADEL 12, UNICOR, le Syndicat des vins, la Coopérative de Thérondels
- des administratifs de Jeunes Agriculteurs, ADASEA et Chambre d'Agriculture

Le rôle de ce comité de pilotage est d'apporter une expertise constructive autour de l'installation, de la transmission et de définir un plan d'action pour le territoire en faveur du renouvellement des générations

5. Démarche suivie

Pour répondre aux objectifs de la Charte Locale à l'Installation, il a été choisi de commencer l'action par une phase de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux. Cette étape s'est déroulée sous forme de réunions locales. Celles-ci ont permis d'informer et de mobiliser à la fois les agriculteurs de la zone par l'intermédiaire des syndicats cantonaux de Jeunes Agriculteurs et de la FDSEA, les représentants des filières locales, les OPA locales et les élus locaux (maires et conseillers généraux).

Le comité de pilotage a été constitué à la suite de ces rencontres. La démarche initiée par le comité de pilotage est une démarche classique de projet qui passe par un diagnostic, la détermination d'objectifs puis de leviers d'actions pour les atteindre, suivi de l'élaboration d'un plan d'actions et enfin, lors de la mise en oeuvre, d'un suivi du plan d'actions.



II. LES POINTS CLES DU DIAGNOSTIC

1. Profils des exploitations

Le territoire compte, d'après l'étude réalisée, **1403 exploitations**, ce qui représente 15% des exploitations de l'Aveyron.

Les exploitations sont à 73% des exploitations individuelles, mais la plupart des installations se font en société (près de 80% en 2009).

2. Les productions du territoire

Le territoire compte **une diversité de production** (bovin viande, bovin lait, ovin lait, caprin, porc, viticulture, ...) mais les **exploitations sont fortement spécialisées**.

La production bovin viande (broutards) **prédomine** et représente **74% des exploitations** (nb = 1039).

La production bovin lait arrive au second rang des productions les plus représentées, mais elle représente que **9% des exploitations** (nb = 123).

La production **d'ovin viande** arrive au troisième rang et représente **3% des exploitations** (nb = 43).

3. La cessation / transmission

Sur le territoire, **50% des exploitants a plus de 50 ans**, ce qui représente au total près de **810 chefs d'exploitations** qui, **d'ici 10 ans maximum, peuvent cesser leur activité**.

Les cantons qui comptent la plus forte proportion d'exploitants ayant plus de 50 ans sont Entraygues, St Amans et St Chély.

Sur le territoire près de **40% des exploitations**, comptant au moins un associé ayant plus de 50 ans, **n'a pas de succession** à l'heure actuelle. Ce résultat signifie que dans les 10 ans à venir, si rien n'évolue, **305 exploitations minimum seraient amenées à disparaître**.







La situation est très variable d'un canton à l'autre. Sur le canton St Geneviève, 70% des exploitations, ayant au moins un associé de plus de 50 ans, ont une succession. A l'inverse, sur le canton de St Chély d'Aubrac, 54% d'exploitations, ayant au moins un associé de plus de 50 ans, n'ont pas de succession.

La **transmission** des exploitations se fait en majorité **dans le cadre familial**. Peu de personnes hors cadre familial s'installent.




4. Les atouts et les contraintes du territoire

Atouts et contraintes du territoire

Atouts et Contraintes liés au milieu naturel:

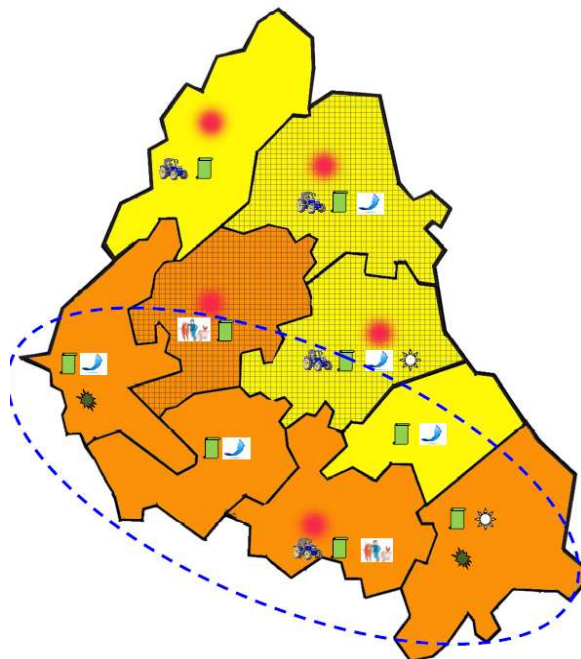
-  Contraintes naturelles fortes (forte pente, ...)
-  Contraintes naturelles faible (altitude moyenne, faible pente, sol de bonne qualité, ...)
-  Remembrement réalisé
-  Remembrement non-réalisé
-  Zone où il existe de nombreuses petites structures
-  Embroussalement

Atouts et contraintes liés au milieu économique

-  Diversification des productions
-  Production de produits sous signe de qualité
-  Zone touristique

Atouts et contraintes liés au milieu social

-  Zones de dynamisme rural (commerces, artisans, services, commerce d'appro, ...)
-  Présence de CUMA
-  Présence d'un groupe de jeunes agriculteurs dynamiques et réel intérêts des jeunes pour l'agriculture



Le Paradoxe du territoire : ce dernier compte de nombreux outils économiques (coopérative, IAA, ...) ayant leur centre de décision localisé sur la zone, mais ses acteurs (agriculteurs, élus, ...) n'ont pas conscience de cet atout.

5. Les opportunités et menaces à l'installation / transmission sur le territoire

	OPPORTUNITES	MENACES
<p>UNE CESSATION / TRANSMISSION QUI SE TRADUIT PAR UNE INSTALLATION VIABLE ET VIVABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et préparer sa cessation : les cessations préparées et anticipées se traduisent le plus souvent par une installation - Etre bien informer des démarches sur la cessation/ transmission - Attachement au territoire qui incite à y rester et y travailler 	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'aide lié au foncier (DPU, droit à produire) qui se traduit par l'inflation des prix - Attachement au patrimoine - Manque d'information sur les démarches de la cessation transmission - Célibat qui se traduit souvent au moment de la cessation par l'agrandissement des exploitations voisines - Le faible niveau des retraites agricoles qui incite les cédants à conserver leur foncier et leur DPU pour se constituer une rente (« système de vente d'herbe ») ou à tirer le prix du foncier à la hausse
<p>INSTALLATION VIABLE (RENTABLE) ET VIVABLE SUR LE LONG TERME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence sur le territoire de structures viables - Les « jeunes » du territoire sont intéressés par le métier d'agriculteur - Synergie entre agriculture et dynamique locale - Existence de groupements d'employeurs - Présence de filière économique structurée sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Comportement de certains agriculteurs (vente d'herbe, non location à des Hors Cadre Familiaux ...) - Incertitude des marchés + conjoncture - Conditions de travail difficiles (diminution de la main d'œuvre, astreinte élevage, ...) - Individualisme croissant entre agriculteur

III. NOS PRIORITES POUR L'INSTALLATION / TRANSMISSION SUR LE TERRITOIRE

Jeunes Agriculteurs Aveyron et le comité de pilotage ont établi 4 priorités essentielles au renouvellement des générations en agriculture et au maintien d'un territoire vivant et dynamique :

- ⇒ **Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations**
- ⇒ **Maintenir la diversité des productions sur le territoire**
- ⇒ **Maintenir et développer les outils économiques du territoire**
- ⇒ **Sensibiliser et informer les cédants sur la cessation / transmission**

1. Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations

Face au constat que 305 exploitations sont amenées à disparaître dans les 10 ans à venir s'il elles ne trouvent pas de repreneur, il apparaît important d'attirer des porteurs de projet en agriculture sur le territoire, mais également de sensibiliser les repreneurs potentiels dits en « cadre familial ».

Ce travail de mise en avant du potentiel du territoire devra porter à la fois sur des aspects économiques (foncier, définition de la taille « viable » des exploitations, ...), des aspects sociaux (logement, emploi pour les conjoints, ...) et des aspects techniques (diversification, amélioration des conditions de travail, ...).

2. Maintenir la diversité des productions sur le territoire

La diversité des productions contribue à la dynamique des territoires tant au niveau agricole que rural. Les productions du Nord Aveyron tendent à se spécialiser vers l'élevage de bœufs viande, exportés en majorité vers le marché italien. Les autres types de productions (bovin lait, ovin, porc, ...), bien que créatrices de valeur ajoutée et ayant un fort enracinement dans le territoire, diminuent. Le comité de pilotage souhaite engager des actions pour le maintien de cette diversité. L'objectif est triple : maintenir et développer les différentes filières se rapportant à ces productions ; permettre l'installation de porteur de projet sur des structures plus économes en foncier et maintenir une dynamique rurale autour de ces filières (emploi sur le territoire, tourisme, ...)

3. Maintenir et développer les outils économiques du territoire

Le territoire possède les centres de décision de plusieurs outils économiques (coopérative Jeunes Montagne, CEMAC, ...) et ceci est un atout de poids. Ces entreprises sont indispensables au maintien des agriculteurs mais également de la dynamique rurale. Il apparaît primordial, pour le comité de pilotage, d'engager un travail de réflexion et des actions concrètes afin de conserver ces outils, de permettre leur développement et d'en créer de nouveau.

4. Sensibiliser et informer les cédants sur la cessation / transmission

Au cours des différentes réunions de sensibilisation et de diagnostic, le manque d'information des cédants est ressorti comme l'un des principaux freins à la transmission des exploitations. En effet, il est apparu que les personnes en âge de céder leur exploitation, ayant ou pas un successeur connu, connaissaient très peu les différents dispositifs d'accompagnement à la cessation/transmission. Il apparaît primordial pour le comité de pilotage d'entreprendre des actions pour informer ce public des outils existants.

IV. PLAN D'ACTION

Au cours des différentes réunions de présentation, du diagnostic et des différents comités de pilotages, de nombreuses propositions d'actions ont été faites. Certaines d'entre elles ne peuvent être réalisées qu'au niveau national voire européens (PAC, retraite agricole, ...) mais un grand nombre d'entre elles peuvent être mises en place au niveau local.

Le plan d'action présenté ci-dessous a été élaboré en fonction des quatre priorités définies au sein de la charte et des propositions d'actions locales recueillies lors des différentes réunions.

Certaines actions ne peuvent être réalisées qu'au niveau local car elles répondent à une problématique spécifique au territoire. D'autres problématiques peuvent être, en revanche, travaillées au niveau départemental car elles se retrouvent sur plusieurs territoires aveyronnais. Le plan d'action comprend 2 niveaux d'action : départemental et local.

1. Actions pouvant être travaillées au niveau départemental

N°	ACTIONS	Répondant aux priorités
1	Mise en place d'un accompagnement à la cessation transmission : coordination des outils existants et à inventer	Sensibiliser et informer les cédants sur la cessation / transmission
2	Formation des techniciens d'OPA, interlocuteur privilégiés des cédants, sur les démarches de cessation transmission et sur les organismes compétents	Sensibiliser et informer les cédants sur la cessation / transmission
3	Mise en place d'un plan de communication sur la cessation transmission	Sensibiliser et informer les cédants sur la cessation / transmission
4	Organisation de sessions d'accueil d'actifs : accueil de porteur de projet en milieu rural (agriculture, artisanat, commerce, service, ...)	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
5	Sensibiliser les enfants et les adolescents en cours d'orientation ainsi que leur parent sur le métier d'agriculteur	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations

2. Actions spécifiques aux problématiques du Nord Aveyron

a. Actions répondant à des problématiques précises

N°	ACTIONS	Répondant aux priorités
6	Mise en place d'un plan de communication spécifique au Nord Aveyron sur la cessation transmission	Sensibiliser et informer les cédants sur la cessation / transmission
7	Organisation de sessions d'accueil d'actifs sur le territoire du Nord Aveyron	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
8	Actions pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs : favoriser le travail en commun <ul style="list-style-type: none"> - Créer des groupes "coup dur " - Inciter la création de groupements d'employeurs - Créer des groupements d'employeurs entre agriculteurs et collectivités locales - former les agriculteurs à l'adaptation de leur exploitation à un remplaçant. 	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
9	Aider les jeunes installés et les cédants à se loger	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
10	Travailler avec les mairies à réaliser des réserves foncières afin d'installer des agriculteurs	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
11	Permettre au comité de pilotage de la Charte Locale à l'installation de donner un avis sur l'orientation du foncier agricole	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
12	Organisation d'un « <i>Speedating</i> » géant	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations

b. Actions répondant à des problématiques globales

N°	ACTIONS	Répondant aux priorités
13	Construire un véritable projet agricole pour le Nord Aveyron : « <i>Quelle agriculture pour demain sur le Nord Aveyron</i> » (réflexion sur le foncier, la taille des exploitations, le types de production, de système de production, ...)	Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations Maintenir la diversité des productions sur le territoire Maintenir et développer les outils économiques du territoire
14	Réaliser un diagnostic des filières locales afin de : <ul style="list-style-type: none"> - pérenniser et développer les outils économiques existants - développer et organiser de nouvelles démarches économiques sur le territoire. 	Maintenir et développer les outils économiques du territoire Maintenir la diversité des productions sur le territoire Mettre en avant le potentiel du territoire pour favoriser les installations
15	Inciter et accompagner les filières locales à mettre en place des démarches en faveur de l'installation/transmission	Maintenir et développer les outils économiques du territoire

V. DUREE DE LA CHARTE

Le projet mis en place dans cette charte s'inscrit dans une perspective à long terme. Le comité de pilotage s'engage ainsi à réexaminer régulièrement le contenu de la charte et, en cas de besoin, à le modifier selon l'évolution du contexte.